

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

76103  
Objet

CENTRE POLYVALENT  
D'ANIMATION ET D'ACTIVITES  
CULTURELLES (C.E.P.A.A.C.)  
et lieux complémentaires  
(A.S.S. - A.P.D. - D.C.E.)  
pour restauration des  
façades.

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize  
le vingt août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. STIPAG,  
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET  
BARRIERE, BOUTET, DOMEQ, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTREAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,  
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le déroulement des travaux s'effectue à quelques jours près  
conformément au planning ce qui permet d'escompter à ce jour  
l'achèvement de l'opération dans les délais impartis.

La commission chargée des opérations d'ouverture de plis  
réunie le 21 Janvier 1976 avait décidé de la dévolution des travaux,  
objet des lots 1 à 17 inclus.

Les maîtres d'oeuvre et le conducteur d'opération avaient été  
amenés à préciser qu'il restait à prévoir et estimer, outre les  
prestations des lots 18 & 19, en complément des dépenses précitées:

Bâtiment neuf : les alés sur fondations spéciales  
Les motifs d'entrée  
L'aménagement du sous-sol

Bâtiment ancien : (la toiture étant réputée en bon état)  
Les alés sur la démolition  
La restauration des façades, balcons, terrasses,  
aux fins d'obtention du certificat de conformité, eu égard aux  
règles de sécurité,  
La réutilisation du chauffage existant.

Abords et V.R.D. Alimentation et desserte tous réseaux y compris notamment l'édification d'un poste de transformation  
Restauration des aires de circulation et de stationnement ainsi que des espaces verts.

Lors de la réunion de la Commission "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" tenue le jeudi 15 Juillet 1976, le maître d'oeuvre a donné connaissance de quelques estimations telles notamment :

- a) les incertitudes pour les fondations ..... { 20.000 F. environ
- b) les incertitudes pour la structure existante .... {
- c) le transformateur de 630 KVA ..... 125.000 F.
- d) l'aménagement de la chaufferie ..... { 50.000 F. environ
- e) les V.R.D. .... {
- f) l'aménagement des façades et des extérieurs  
(maçonnerie, terrasses) du bâtiment existant  
(opération importante à estimer dans le cadre des  
nouvelles missions A.P.S - A.D.P. - D.C.E.).
- g) le complément de téléphone demandé par le  
Maître d'Ouvrage ..... 33.833 F.
- h) un complément de mobilier (sièges) ..... 218.521,52 F.

lesdites estimations étant calculées T.T.C. hors honoraires.

Après avoir évoqué le coût d'objectif de l'opération, la commission a proposé :

1°/ D'enteriner les incertitudes (a) et b) ci-dessus) et d'enregistrer la remise par la Société MARDUEL INGENIERIE d'un rapport technique à ce sujet.

2°/ de choisir un transformateur de 630 KVA pour faire face aux besoins futurs du C.E.P.A.A.C. et d'enregistrer la remise par la Société MARDUEL INGENIERIE d'un rapport technique à ce sujet.

3°/ de solliciter du Maître d'Ouvre l'estimation des travaux pour l'aménagement de la chaufferie et des V.R.D. (d) et e).

4°/ de solliciter du Maître d'Ouvre une étude pour l'aménagement des façades et des extérieurs, étant précisé que cette étude nécessite une campagne de sondages dont le coût peut s'élever de 10.000 à 15.000 F. environ.

En/ outre, la Commission a proposé d'affecter à la décoration proprement dite un crédit global de 30.000 F. réparti à raison de 20.000 F. T.T.C. et 10.000 F. T.T.C. pour chacun des deux motifs projetés, le crédit réservé aux installations électriques et lumineuses à implanter dans le cadre de l'opération restant de l'ordre de 28.000 F. dans le cadre du lot N° 19.

M. le Rapporteur estime qu'il importe pour l'Assemblée Municipale de confirmer les propositions de la Commission précitée et de mettre tout en oeuvre pour permettre la réalisation de l'opération dans les meilleures conditions techniques, administratives et financières.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

ODT l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le compte-rendu de la réunion de la Commission Municipale "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux", tenue le 15 Juillet 1976 et notamment les propositions relatives au parachèvement du C.E.P.A.A.C.

#### DECIDE :

- 1°/ de prendre en charge les travaux imprévisibles mais jugés indispensables par le Maître d'oeuvre pour solutionner toutes incertitudes afférentes aux fondations du bâtiment neuf et à la structure du bâtiment ancien, opération estimée à 20.000 Frs environ.
- 2°/ de choisir un transformateur de 630 KVA pour faire face aux besoins futurs du C.E.P.A.A.C. et de prendre en charge la dépense correspondante, y compris génie civil, estimée globalement à 125.000 Frs environ.
- 3°/ de solliciter du Maître d'oeuvre l'estimation des travaux nécessités par la mise en conformité aux règles de sécurité de la chaufferie, d'une part, l'aménagement des abords, d'autre part.
- 4°/ de confier au Maître d'oeuvre 3 missions complémentaires (A.P.B. - A.P.D. - D.C.E.) pour la restauration des extérieurs y compris notamment tous travaux nécessités par la mise en conformité aux règles de sécurité des façades afin de fixer le coût d'objectif et permettre, le cas échéant, une consultation d'entreprises dès le 1er octobre 1976, étant précisé que la dévolution des travaux n'interviendrait que sous réserve de la mise en place du financement complémentaire indispensable pour la réalisation de l'opération.
- 5°/ de prendre en charge une campagne de sondages estimée de 10 à 15.000 Frs environ, opération indispensable au Maître d'oeuvre pour mener à bien les trois missions complémentaires précitées.
- 6°/ de prendre en charge l'installation téléphonique complémentaire considérée comme indispensable pour un meilleur fonctionnement des services administratifs du C.E.P.A.A.C. estimée à 33.833 Frs.
- 7°/ d'affecter à la décoration proprement dite un crédit de 30.000 Frs réparti à raison de 20.000 et 10.000 Frs pour chacun des deux motifs projetés, le crédit réservé aux installations électriques et lumineuses à implanter dans le cadre du lot N° 19 restant de l'ordre de 22.000 Frs.
- 8°/ Enfin, d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure tous marchés et avenants sous réserve de la mise en place du financement de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M<sup>r</sup>. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME:  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

